

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués du mercredi 28 août 2019**  
**À l'hôtel- restaurant Relais Bayard à la Souste**

Le président, Philippe Bernard ouvre l'assemblée des délégués à 19h43 et remercie toutes les personnes, représentants des clubs et membres du comité présents.

Philippe Bernard salue en particulier la présence de M, Bernard Hominal, vice-président du comité central de Swiss Volley, M. Luca Balduzzi de Swissvolley, M. Grégoire Jirillo de la Commission du Fonds de Sport, MM. Serge Bruchez et Dyonis Fumeaux membres d'honneur de la SVRW, Mmes Myriam Troillet et Diana Katna, responsables du Mini-Volley, MM. Marcel Diekmann, Alexandre Peytchev, Xavier Fellay et des Mmes Jelena Kummer et Ilana Citro, faisant partie de l'encadrement de nos sélections, MM Lionel Cajeux et Ludovic Gay responsables des tournois beach et M. Albain Dufils responsable du site internet.

La traduction synchrone de l'AD sera assurée par Mme Melanie Cina et comme l'année passée l'AD sera enregistrée pour établir le PV par Caroline Schnidrig. Philippe Bernard demande à toutes les personnes qui prendront parole de s'annoncer par leur nom et leur club, et également de parler à voix haute.

**Ordre du jour :**

1. Signature de la liste des présences et distribution des cartes de vote
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Approbation des rapports annuels présentés par les présidents
5. Lecture des comptes, rapport des vérificateurs et approbation
6. Admissions, démissions et exclusions
7. Présentation de l'organisation du futur championnat
8. Fixation de la cotisation annuelle et des inscriptions aux championnats
9. Budget
10. Élections
11. Nomination d'un membre d'honneur
12. Site Internet
13. Propositions individuelles
14. Divers

L'ordre du jour a été remis dans les délais et Philippe Bernard demande s'il y a des objections ou des modifications à ce sujet ? Aucune.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**1. Signature de la liste des présences et distribution des cartes de vote**

Le Président demande si toutes les personnes présentes ont bien signé la feuille de présence et reçu le carton de vote.

- |                               |    |
|-------------------------------|----|
| - Nombre de clubs convoqués : | 25 |
| - Nombre de clubs excusés :   | 5  |
| - Nombre de club absents :    | 10 |
| - Nombre de voix :            | 21 |
| - La majorité (1/2) est de :  | 11 |

Le Président profite d'excuser les personnes et les clubs suivants :

- M. Frédéric Favre Conseiller d'État
- Mme Anne-Christine Vannotti, membre d'honneur de la SVRW

Ainsi que les clubs suivants :

- VBC Brig- Glis
- VBC Haut-Lac
- VBC GOMS
- VBC HOW
- VBC Orsières

## **2. Nomination des scrutateurs**

Philippe Bernard nomme deux scrutateurs :

- Paul Schnidrig et Colette Bornet

## **3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'AD 2018 a été mis au préalable sur le site internet et tous les clubs ont été conviés à le lire.

- Qui demande la lecture : Personne

Philippe Bernard passe au vote le procès-verbal.

- Qui accepte : 21
- Qui refuse : 0
- Abstentions : 0

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## **4. Approbation des rapports annuels présentés par les présidents**

Les procès-verbaux ont été mis au préalable sur le site internet et tous les clubs ont été conviés à les lire. Philippe Bernard propose d'en discuter et de passer au vote tous les rapports ensemble.

Philippe Bernard résume :

- La saison s'est bien passée
- Les équipes en NL ont pu maintenir leur ligue
- Promotion de Rhône Volley en 1NL
- Besoin de renforcer le comité cantonal
- Pas de demande de la parole des autres responsables de commissions
- Questions : aucune

Philippe Bernard passe au vote des procès-verbaux.

- Qui accepte : 21
- Qui refuse : 0
- Abstentions : 0

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

## **5. Lecture des comptes, rapport des vérificateurs des comptes**

Le président donne la parole à la trésorière, Rosina In-Albon.

Rosina In-Albon prend la parole et informe que la clôture des comptes est accessible sous forme imprimée sur la table.

Au compte de profits et pertes :

Les contributions et les frais d'inscription sont supérieurs au budget, comme une cotisation de 50.- par équipe Mini a été demandée.

Les divers sont également supérieurs au budget, comme plus d'arbitres ont suivi la formation. Le nombre d'amendes a augmenté par rapport à l'année dernière.

La promotion juniore sera expliquée en détail ultérieurement.

Les dépenses du Comité cantonal concernent les frais de voyage, les t-shirts, les réunions et les frais de restauration du Comité cantonal. A cela s'ajoutent les frais d'arbitrage pour la Coupe Valaisanne, les responsables de la ligue, l'ensemble du championnat, ainsi que pour le volley détente. En ce qui concerne les prix de la Coupe et du championnat, des dépenses supplémentaires se sont formées. Ceux-ci résultent des prix supplémentaires pour des équipes promues en LN et de médailles supplémentaires.

Les frais d'administration sont inférieurs au budget dû au manque d'un responsable presse en bas-valais.

Les produits de CHF 38'458 et les charges de CHF 31'989.37 entraînent ainsi un gain de CHF 6'468.63.

Concernant la promotion juniore :

Pour les SAR C, divers entraîneurs ont été engagés. Ils ont travaillé durant 166 h chez les filles 94 h chez les garçons. Les frais divers ainsi que les frais des entraîneurs assistants sont ajoutés aux dépenses. Comme moins d'entraînements ont eu lieu et moins de juniors se sont inscrits aux SAR, les frais sont inférieurs au budget. Les SAR ont été divisés en deux régions. Chaque région a donc la possibilité de recruter indépendamment de jeunes talents et de promouvoir leur talent. 4450 CHF ont été attribués à chaque région. Les SAR C filles et garçons ont participé aux championnats suisses, créant des frais de transport, logement, inscription etc. d'un montant total de 6724.45 CHF.

Pas de budget a été dépensé pour le beach-volley, comme aucun entraînement a été organisé.

La part de l'infrastructure s'explique comme suit : les salles de Viège et de Martigny sont payées avec CHF 500 par an. La salle de Viège est payée par l'association et celle de Martigny est à la charge de la Talent School.

Aux reçus :

Le Fonds du sport valaisan a transféré CHF 48'200, exclusivement pour la promotion des jeunes et ne peut être utilisé pour d'autres postes au sein de l'association. Rosina In-Albon remercie M. Grégoire Jirillo pour ce généreux soutien.

Les produits de 60'872 CHF et les charges de 47'469 CHF se sont traduits par un gain de 13'403 CHF.

Le comité cantonal a décidé de rembourser la cotisation de 400.- des clubs pour la promotion juniore. 3750 CHF seront utilisés pour la promotion des juniors la saison prochaine.

Rosina In-Albon demande s'il existe des incertitudes concernant le compte de résultat et les charges. Aucune. Elle continue avec le bilan.

Au 30.6.2019 et après constatation du gain, l'association dispose d'un capital de CHF 55'499.60. Rosina In-Albon demande s'il y a des questions.

Philippe Bernard reprend la parole et remercie Rosina In-Albon pour le travail effectué pendant toute la saison. Comme la fiduciaire Dini Chappot SA est excusée, il demande à Carole Schwery de lire le rapport de vérification des comptes :

***Rapport original de Dini Chappot***

Philippe Bernard reprend la parole et passe au vote des comptes et le rapport du fiduciaire.

- Qui accepte : 21
- Qui refuse : 0
- Abstentions : 0

Les comptes et le rapport de révision sont approuvés à l'unanimité.

**6. Admissions, démissions et exclusions**

Aucune admission ou démission a été demandée cette année et aucune exclusion est à demander, ce qui est réjouissant. La SVRW reste donc à 24 clubs.

**7. Présentation de l'organisation du futur championnat**

Alexandre Revaz prend la parole.

Modifications du règlement pour s'adapter au règlement Suisse.

- Les clubs de 2LR doivent avoir une équipe junior (U23-U15)

Modification des délais

- Modification d'une abréviation : RI en toutes lettres (Règlement des indemnités)

Rentrée des scores

- Les résultats doivent être entrées immédiatement après les matches sur l'application
- Suppression du délai d'envoi de 24 heures de la feuille de match à Dyonis Fumeaux. La lettre peut être timbrée soit A ou B.
- Ceci est dû par la collaboration avec le Nouvelliste, publiant les classements hebdomadairement. Les résultats doivent donc être à jour
- Il n'y aura donc plus d'amendes de la part de Dyonis
- Dyonis Fumeaux pose la question pour les remarques sur les feuilles de match. Alexandre Revaz répond que des règles particulières ne sont pas établies pour des exceptions pareilles.

Coupe Valaisanne

- Juniors en ligue nationale doivent jouer la coupe valaisanne junior avec l'équipe avec qui ils ont joué la coupe suisse
- Feuille de match pareil qu'au championnat, mais sans les règles de l'application Volley Manager
- Les joueurs avec licence doivent être inscrits avec licence.
- Joueur senior ne peut jouer que dans un club
- Joueur junior joue la coupe dans le même club (coupe junior et senior)
- À partir ¼ de finale : remplir une feuille avec la liste des joueurs (présents et futurs)
- L'organisateur de la finale est en charge des prix pour les perdants de la finale

Championnat Valaisan

- Désistement équipes F2 : plus que 8 équipes
- Création d'une formule :
  - o 2 tours à huit
  - o 2-3 semaines de pause
  - o Tour final

- Premiers 4 jouent les unes contre les autres
- Derniers quatre jouent les unes contre les autres
- Donc 3 matches pour chaque équipe de plus :
  - 1<sup>er</sup> match : 2.-8.03.2020
  - 2<sup>ème</sup> match : 9.-15.03.2020
  - 3<sup>ème</sup> match : 16.-22.03.2020

Philippe Bernard reprend la parole et demande s'il y a des questions. Aucune

### **8. Fixation de la cotisation annuelle, la finance d'entrée et inscriptions aux championnats**

Comme les finances sont saines et dû au bon résultat, Philippe Bernard propose de ne pas faire d'augmentation de budget.

Comme 400.- sont remboursés et la cotisation est de 400.-, la facture s'élèvera à 0.-

### **9. Proposition et approbation des budgets**

Philippe Bernard laisse la parole à Rosina In-Albon.

Rosina In-Albon explique le budget 2019-2020

En ce qui concerne la promotion des jeunes talents, les revenus du canton seront inférieurs à 18-19. 35'000.- sont donc budgétés. Swissvolley a adapté la structure de la Talent School, ce qui nous force d'adapter notre budget. Pour SAR future et la formation des entraîneurs, nous avons budgété 11'600 CHF. Les deux régions doivent à nouveau accomplir les mêmes critères, pour recevoir jusqu'à 4000.- par région. La formation des entraîneurs est planifiée comme suit : 3 cours dans le haut et 3 cours dans le bas-valais. Elle demande aux clubs d'inscrire les entraîneurs pour ces cours de formation continue.

Le budget pour la Talent Team et SAR C se compose d'entraînements (heures d'entraînements des coaches), tournois et la participation au championnat F3 et est donc budgété à 10'520 CHF. Pour la partie francophone, un tournoi de pâques et un tournoi de scouting s'ajoute au budget, se levant à 3120 CHF.

La coordination de la talent school, beach et le frais divers sont budgétés à 19'500 CHF.

Une perte de CHF 140 a donc été budgétée pour la promotion juniore.

Sur le budget global de l'association : Le budget est également accessible sur les tables. Aucun changement majeur n'a été apporté par rapport à l'année dernière. Une modification pour les frais d'administration est visible (responsable de presse bas-valais, traductions, secrétariat). Les produits ont été calculés à CHF 33'060 et les charges à CHF 35'870. Une perte de CHF 2'810 a donc été budgétée. Rosina In-Albon demande s'il y a des questions. Pas de demande de parole.

Rosina In-Albon déclare déposer son rôle de trésorière de la SVRW à la prochaine assemblée des délégués. Si pas de candidat est trouvé, une personne externe devra être engagée, coûtant 15'000 CHF par année.

Philippe Bernard reprend la parole, remercie Rosina In-Albon pour ces explications et passe au vote le budget.

- Qui accepte : 21
- Qui refuse : 0
- Abstentions : 0

Le budget est approuvé à l'unanimité

Philippe Bernard ajoute que des personnes professionnelles travaillent dans la plupart des associations cantonales. Afin d'éviter de voir une explosion des frais, une personne candidate pour le poste du secrétariat est à chercher.

## **10. Élections**

Philippe Bernard précise, qu'il n'y a pas d'élection, comme il n'y pas de candidat.

Il passe donc à l'élection des vérificateurs des comptes. Il demande si l'assemblée désire continuer avec la même fiduciaire Dini Chappot SA.

La fiduciaire Dini Chappot est donc reconduit dans sa fonction de vérificateur des comptes, acceptée à l'unanimité.

## **11. Nomination d'un membre d'honneur**

Malheureusement, aucune personne est à présenter cette année. Il demande aux clubs de présenter des candidats pour ce titre avant le 15 août.

## **12. Site Internet**

Philippe Bernard passe la parole à Albain Dufils, donnant un coup de main pour l'activité du site. Albain Dufils résume qu'il est difficile de gérer le site (layout, actualisation d'informations etc.). Il propose un coup de fraîcheur et une recreation du site. Ce-dernier est compatible mobile et smartphone, incluant un calendrier de tous les événements, bilingue, résultats de Myvolley et l'actualité (actualisé régulièrement). Le but est de faire un site vivant, animant à l'interaction et la consultation régulière.

Si les clubs désirent publier quelque chose sur Facebook ou le site, ils peuvent envoyer le contenu désiré à [webmaster@svrvs.ch](mailto:webmaster@svrvs.ch).

Albain Dufils demande s'il y a des questions ou suggestions. Comme il n'y en a aucune, Philippe Bernard reprend parole et remercie Albain Dufils.

## **13. Propositions individuelles**

Philippe Bernard annonce qu'aucune proposition par les clubs est parvenu au comité cantonal. La CRA a déposé une proposition et Bertrand Huguet prends la parole.

Pour réduire le nombre de démissions d'arbitres et de promouvoir l'augmentation du corps d'arbitrage, la CRA propose d'augmenter les frais de base d'arbitrage de 50.- à 70.- pour les matches à 1 arbitre, ainsi que 60.- par arbitre pour les matches à 2 arbitres.

Julien Gilibert pose la question pourquoi les matches à 2 arbitres ne sont pas rémunérés de la même façon que ceux à 1 arbitre.

Bertrand Huguet adapte la proposition à 70.- pour tous les matches.

Philippe Bernard demande à l'assemblée, si elle est d'accord que les frais d'arbitrage pour les matches à 2 arbitres est augmenté à 70.-

- Qui accepte : 21
- Qui refuse : 0
- Abstentions : 0

L'augmentation des frais de base d'arbitrage pour les matches à deux arbitres de 50.- à 70.- est accepté à l'unanimité.

Philippe Bernard demande à l'assemblée, si elle est d'accord que les frais d'arbitrage pour les matches à 1 arbitre est augmenté à 70.-

- Qui accepte : 21
- Qui refuse : 0

- Abstentions : 0

L'augmentation des frais de base d'arbitrage pour les matches à un arbitre de 50.- à 70.- est accepté à l'unanimité.

#### **14. Divers**

Philippe Bernard fait passer la parole à Christian Berchtold, pour qu'il présente les entraîneurs 2019-2020 et le nouveau concept du mouvement junior.

Christian Berchtold résume les plus grands succès de 11 ans de promotion juniores avec des entraîneurs professionnels.

Les entraîneurs des championnes suisses U17 sont présentés : Marcel Dieckmann, Alexandre Peytchev et Ilena Citro.

Marcel Dieckmann prend la parole et explique la promotion juniore. Il commence en évoquant que tous les clubs profitent de cette promotion, car les filles ne réussissant pas à prendre la dernière marche vers le professionnalisme retournent chez leurs clubs formateurs.

La sélection se passe déjà pendant les tournois régionaux Mini, U15 et U17.

Les clubs sont priés d'inscrire leurs éventuels talents d'année de naissance 2005-2008. Le niveau n'est plus le critère ultime : la taille et leur athlétisme a plus d'importance. Une fois regroupés au sein de la Talent School, les filles sont distribuées et regroupées selon leur niveau.

Marcel Dieckmann demande s'il y a d'éventuelles questions ou remarques. Aucune.

Philippe Bernard remercie Christian Berchtold et Marcel Dieckmann pour leurs explications et passe la parole à Daniel Ferrazzi, pour des informations concernant la formation des entraîneurs.

L'association cantonale finance et organise des cours de formation continue pour les entraîneurs des clubs valaisans. Ces-derniers ne font pas partie de J+S et sont ouvert à toutes les personnes intéressées (entraîneurs J+S, joueurs, parents, entraîneurs pas formés etc.).

Deux cours ont été proposées l'année passée. Le cours en bas-valais a dû être annulé, comme pas d'inscriptions ont été enregistrés. Le cours à Mörel a eu lieu avec 7 participants.

Pour augmenter le nombre d'inscriptions et le nombre de cours en 19-20, Daniel Ferrazzi prie les délégués de faire de la publicité dans leurs clubs. De plus, un mail annonçant les cours sera envoyé durant la saison.

6 cours sont planifiés, dont 3 auront lieu en haut-valais (en allemand) et 3 en bas-valais (en français). Les cours sont gratuits pour les participants et ont lieu le weekend.

Le but de ces cours est d'augmenter la qualité des entraînements en Valais. Daniel Ferrazzi demande s'il y a des questions ou commentaires. Comme il n'y en a pas, Philippe Bernard prend la parole et remercie Daniel Ferrazzi pour ces informations et prie les délégués d'inscrire leurs entraîneurs à ces cours.

Philippe Bernard passe la parole à M. Bernard Hominal, Vice-président du comité central de Swissvolley.

Bernard Hominal montre un film de Swissvolley, remerciant tous les bénévoles s'engageant dans les clubs pour le Volleyball.

Au nom de la présidente du comité central et du comité central, Bernard Hominal remercie les délégués pour tout le travail effectué. Il souligne, que sans bénévolat, aucun joueur ne pourrait pratiquer son sport, le volleyball.

M. Hominal informe que l'équipe nationale est actuellement à Bratislava et prie les présents, de regarder les matches à la télévision, augmentant ainsi le quota télévision, permettant de transmettre plus de volley à la télévision et ainsi promouvoir le sport au niveau national.

Le planning des équipes nationales est disponible sur le site et il est également important de suivre ces matches, pour soutenir les équipes.

De plus, Bernard Hominal informe l'assemblée que Swissvolley veut dynamiser les championnats NLA et NLB, pour lequel un groupe de travail a été créé dont les résultats seront disponibles en janvier 2020.

Bernard Hominal termine en remerciant à nouveau les bénévoles et l'engagement de tous envers le volleyball.

Philippe Bernard remercie Bernard Hominal et passe la parole à Luca Balduzzi.

M. Balduzzi remercie le président pour l'invitation et se présente (responsable pour le développement des associations au sein de Swissvolley).

Le point fort de la communication de Swissvolley sont les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter). Le site internet a également été modifié et dynamisé.

Luca Balduzzi présente la restructuration de Swisvolley et souligne les difficultés du placement du volleyball comparé au football et au ski au niveau marketing.

M. Balduzzi montre trois chiffres :

- 95% de tous les licenciés de Swissvolley ne sont pas des professionnels
- 73% des licenciés sont des femmes.
- 75% des licenciés ont moins de 30 ans
- 50% des licenciés ont moins de 20 ans

Ces chiffres permettent de définir le volley et la stratégie envers laquelle Swissvolley veut aller. Le but est de pratiquer le sport toute la vie et en effet, il y a un manque d'offres pour les personnes plus âgées de 30 ans.

Pour rendre le bénévolat visible, un prix est attribué annuellement pour les différents bénévoles (arbitres, entraîneurs, joueurs, aides etc.)

Philippe Bernard remercie Luca Balduzzi et Bernard Hominal d'avoir fait le chemin jusqu'en Valais pour nous transmettre ces informations. Il passe la parole à Grégoire Jirillo de la commission du fonds du sport du Valais.

Grégoire Jirillo remercie le président pour l'invitation au nom de M. le conseiller d'État Frédéric Favre et en son nom.

Il informe l'assemblée que la modification du règlement du montant venant du fonds du sport.

Le montant versé est en fonction de

- Nombre licenciés
- Nombre clubs
- Nombre moniteurs JS
- Montant J+S touché
- Nombre de jeunes

Il demande donc à l'assemblée d'attirer le plus de jeunes possibles, pour non-seulement augmenter le montant versé par le fonds du sport, mais également promouvoir le sport chez les jeunes dans le Valais.

Philippe Bernard reprend la parole et remercie Grégoire Jirillo pour ces informations. Il passe la parole à Alexandre Revaz pour le tirage au sort de la coupe Valaisanne.



Alexandre Revaz commence avec le tirage au sort de la coupe Valaisanne, avec la finale ayant lieu à Martigny. 3 demandes d'organisation de la finale de la coupe ont été transmises au comité cantonal : Sion, Orsières et Rhône Volley. Rhône Volley organise la finale en 2020, Orsières en 2021 et Sion en 2026 pour le cinquantième anniversaire du club.

*Le tirage au sort a lieu*

Philippe Bernard reprend parole, remercie Alexandre pour ce tirage et souhaite bonne chance à toutes les équipes.

Autres questions ou commentaires ?

Christophe Dupont informe l'assemblée de l'existence d'un mouvement junior masculin à Fully, malgré l'absence de championnat. Les garçons jouent des tournois interrégionaux.

Pour promouvoir le volleyball masculin valaisan, une journée portes ouvertes est organisée, où tous les garçons intéressés sont invités de participer. Les filles le sont également.

Étant donné que la fin de l'assemblée est arrivée, il profite de remercier toutes les personnes présentes, pour leur engagement, quel qu'il soit et de continuer à transmettre aux jeunes nos valeurs sportives de notre sport. Ses derniers mots iront comme l'année passée à son comité, de l'avoir supporté durant l'année et les remercie pour leur travail effectué durant la saison. Il invite les personnes présentes à se joindre à lui pour les applaudir. Il invite tous à venir boire l'apéro.

La séance est levée à 21h55.